

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DES EXAMENS PROFESSIONNELS  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>e</sup> ET 1<sup>e</sup> CLASSES  
SESSION 2021  
Région Auvergne Rhône-Alpes**

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	1
2. L'ORGANISATION NATIONALE .....	2
3. LA SESSION 2021 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	2
Le calendrier .....	2
Les chiffres de la session .....	3
Le profil des candidats .....	5
La composition des jurys .....	6
4. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT TECHNIQUE AVEC PROPOSITIONS .....	6
Les sujets.....	6
La notation de l'épreuve écrite .....	8
Les délibérations des jurys .....	10
5. L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN.....	10
Notation de l'épreuve d'entretien .....	11
6. L'ADMISSION.....	12
Les délibérations d'admission .....	12
Le profil des lauréats .....	13
7. CONCLUSION.....	13

\* \* \*

## **1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE**

---

Conformément aux dispositions du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, il existe trois examens professionnels propres au cadre d'emplois de technicien territorial :

- 1) l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe par voie de promotion interne, ouvert, sous certaines conditions, à des agents de catégorie C : agents de maîtrise, adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> classe ou adjoints techniques territoriaux principaux des établissements d'enseignement ;
- 2) l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe, par voie d'avancement de grade, ouvert, sous certaines conditions aux techniciens territoriaux ;

- 3) l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe par voie d'avancement de grade ouvert, sous certaines conditions, aux techniciens territoriaux principaux de 2<sup>e</sup> classe.

Les trois examens comportent :

- une unique épreuve écrite de « rapport technique assorti de propositions opérationnelles » dans la spécialité (durée : 3h ; coefficient 1)

Les deux examens d'avancement de grade ne comportent pas de phase d'admissibilité, mais une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ne participent donc à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Pour l'examen de promotion interne, le jury fixe un seuil d'admissibilité à l'issue de l'épreuve écrite. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

- une unique épreuve orale d'entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ;  
(durée : 20 mn dont 5 min au plus d'exposé, coefficient 1 ou 2 selon l'examen).

Comme pour l'épreuve écrite, toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Pour les examens de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie de promotion interne et de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe par voie d'avancement de grade, l'épreuve est affectée d'un *coefficient* 2. Elle représente donc 2/3 de la note finale et joue un rôle essentiel dans la réussite à ces examens.

Pour l'examen de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie d'avancement de grade, l'épreuve compte pour la moitié de la note finale puisqu'elle est affectée d'un *coefficient* 1, identique à celui de l'épreuve écrite.

## **2. L'ORGANISATION NATIONALE**

---

Le calendrier national des centres de gestion (cdg) prévoit une organisation des examens tous les deux ans, en alternance avec les concours de technicien et de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale associant des représentants des cdg, sont communs aux centres organisateurs de France métropolitaine.

Le calendrier d'organisation des examens est lui aussi commun aux centres organisateurs pour la période d'inscription et la date des épreuves écrites.

Au niveau national, 29 cdg métropolitains et 2 cdg ultramarins organisent un ou plusieurs examens de technicien principal en 2021, pour l'ensemble ou pour une partie des spécialités.

## **3. LA SESSION 2021 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

---

Le cdg69 organise les trois examens dans les 10 spécialités et il conventionne avec le cdg34 pour les spécialités "métiers du spectacle" et "artisanat et métiers d'art", pour les besoins du cdg de l'Hérault

### **Le calendrier**

Retrait des dossiers (dates nationales)	Du 27/10/2020 au 10/12/2020
Dépôt des dossiers	02/12/2020
Épreuves d'admissibilité (date nationale)	15 avril 2021
Résultats d'admissibilité	25/06/2021
Épreuves d'admission	Du 7 au 24 septembre 2021
Résultats d'admission	05/10/2021

### Les chiffres comparés de la session

<b>Session 2021</b>	Admis à concourir	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 <sup>e</sup> classe PI	<b>196</b>	<b>159</b> (81%)	34 (21,3%)	<b>34</b>	<b>24</b> (15,1%)
2 <sup>e</sup> classe AG	<b>121</b>	<b>104</b> (86%)	92 (88,5%)	<b>86</b>	<b>51</b> (49%)
1 <sup>e</sup> classe AG	<b>144</b>	<b>121</b> (84%)	111 (91,7%)	<b>106</b>	<b>73</b> (60,3%)
<b>TOTAL</b>	<b>461</b>	<b>384</b> (83%)	<b>237</b>	<b>226</b>	<b>148</b> (38,5%)

<b>Rappel session 2019</b>	Admis à concourir	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 <sup>e</sup> classe PI	378	325 (85,9%)	65 (20%)	65	34 (10,4%)
2 <sup>e</sup> classe AG	146	121 (82,8%)	102 (84,2%)	99	48 (39,6%)
1 <sup>e</sup> classe AG	249	220 (88,3%)	189 (85,9%)	182	113 (51,3%)
<b>TOTAL</b>	<b>773</b>	<b>666</b> (86,1%)	<b>356</b> (53,4%)	<b>346</b>	<b>195</b> (29,2%)

<b>Rappel session 2017</b>	Admis à concourir	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 <sup>e</sup> classe PI	377	315 (83,55%)	63 (20%)	62	38 (12,06%)
2 <sup>e</sup> classe AG	165	151 (91,52%)	123 (81,46%)	118	55 (36,42%)
1 <sup>e</sup> classe AG	322	281 (87,27%)	249 (88,61%)	231	154 (54,80%)
<b>TOTAL</b>	<b>864</b>	<b>747</b> (86,46%)	<b>435</b> (58,23%)	<b>411</b>	<b>247</b> (33,07%)

Toutes spécialités confondues, le nombre d'inscrits est stable à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG par rapport à la précédente session. Il est en forte baisse à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG (-57%) et à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG (-42%).

Le taux de présence aux écrits, stable par rapport à la session 2019, reste élevé, et témoigne de l'importance des examens professionnels dans le déroulement de carrière des agents de la filière technique.

Les chiffres par spécialité sont détaillés ci-dessous.

### TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE (promotion interne)

Spécialité	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Admissibles (seuils à 9,50)	Présents à l'oral	Admis (seuils à 10,00)
Bâtiments, génie civil	10	8	0	0	0
Réseaux, voirie et infrastructures	49	39	11	11	8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	38	29	7	7	6
Aménagement urbain et développement durable	6	6	1	1	0
Déplacements, transports	3	3	1	1	0
Espaces verts et naturels	21	17	6	6	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8	5	2	2	1
Services et intervention techniques	37	33	3	3	1
Métiers du spectacle	16	11	1	1	0
Artisanat et métiers d'art	8	8	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>196</b>	<b>159</b> (81% des inscrits)	<b>34</b> (21,3% des présents)	<b>34</b>	<b>24</b> (15,1%)

### TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE (avancement de grade)

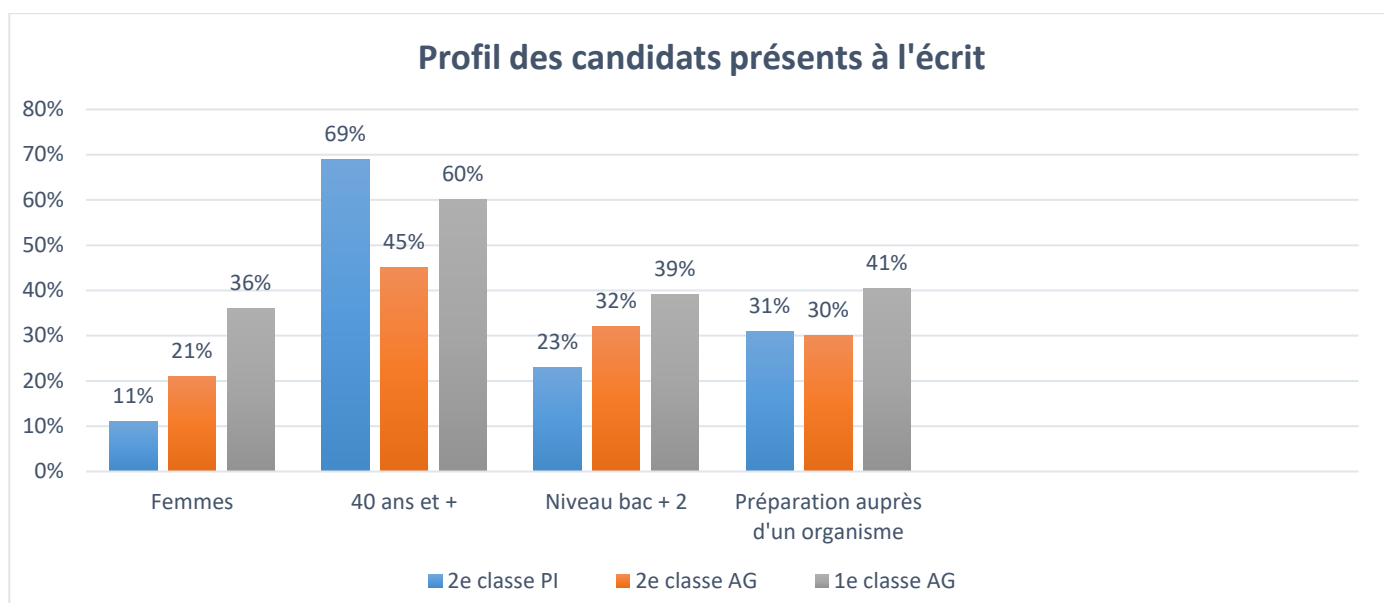
Spécialité	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Éliminés (note < 5,00)	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis (seuils à 10,00)
Bâtiments, génie civil	12	10	2	8	8	2
Réseaux, voirie et infrastructures	28	25	4	21	20	8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	20	17	0	17	16	15
Aménagement urbain et développement durable	5	4	1	3	2	1
Déplacements, transports	2	2	0	2	2	1
Espaces verts et naturels	12	11	3	8	8	7
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	16	15	0	15	14	8
Services et intervention techniques	16	11	2	9	9	4
Métiers du spectacle	5	4	0	4	3	1
Artisanat et métiers d'art	5	5	0	5	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>104</b> (86%)	<b>12</b> (11,5% des présents)	<b>92</b>	<b>86</b>	<b>51</b> (49%)

## TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE

Spécialité	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Éliminés (note < 5,00)	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis (seuils à 10,00)
Bâtiments, génie civil	10	8	0	8	8	6
Réseaux, voirie et infrastructures	41	32	6	26	24	19
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	27	26	1	25	24	20
Aménagement urbain et développement durable	9	6	0	6	6	2
Déplacements, transports	0	3	0	3	3	1
Espaces verts et naturels	7	6	1	5	5	5
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	30	23	1	22	21	11
Services et intervention techniques	13	11	0	11	11	5
Métiers du spectacle	4	4	0	4	3	3
Artisanat et métiers d'art	3	2	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>121</b> (84%)	<b>10</b> (8,2% des présents)	<b>111</b>	<b>106</b>	<b>73</b> (60,3%)

### Le profil des candidats

Les données portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.



Pour les trois examens, le candidat-type est un homme, âgé de 40 ans et plus, et ayant suivi une préparation spécifique à l'examen. (personnelle ou organisme)

L'examen de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe par avancement de grade est le plus féminisé, même si la proportion de femmes n'est que de 36%. C'est également l'examen où les candidats ont logiquement le niveau de diplômes le plus élevé. Les candidats à cet examen sont également proportionnellement plus nombreux à suivre une préparation spécifique.

Concernant le grade d'origine des candidats à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, on compte 72% d'agents de maîtrise, 26% d'adjoints techniques principaux de 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> classe, 2% d'adjoints techniques territoriaux principaux des établissements d'enseignement (ATTP2E).

## La composition des jurys

Conformément aux dispositions réglementaires, les jurys des trois examens sont composés, à part égale, de représentants des trois collèges (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux) et respectent une répartition à hauteur de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013). La diversité des métiers et fonctions, la parité, la provenance géographique sont des critères pris en compte pour réunir au sein du jury les bonnes compétences, afin d'apprécier les aptitudes des candidats aux missions du cadre d'emplois et du grade concernés.

## 4. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT TECHNIQUE AVEC PROPOSITIONS

Les épreuves écrites se sont déroulées dans deux centres d'examen, au cdg69 à Sainte-Foy-lès-Lyon (69) et à la grande halle d'Auvergne à Cournon d' Auvergne (63800).

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site des Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes, <https://www.cdg-aura.fr> (rubrique « se préparer »).

Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, l'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

### Les sujets

Pour les trois examens, l'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3h ; coefficient1).

Comme le précise la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport, produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les sujets sont identiques pour les deux examens professionnels d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, chacune des deux parties (analyse et propositions) étant notée sur 10 points. Un sujet spécifique est proposé pour l'examen d'accès au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, avec un barème identique.

## THÉMATIQUES DES SUJETS NATIONAUX

### EXAMEN 1<sup>e</sup> CLASSE AG

Spécialités	Rapport technique (10 points)	Propositions (10 points)	Dossier
<i>Bâtiment, génie civil</i>	La rénovation énergétique des bâtiments communaux.	Mettre en œuvre d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux	28 pages 7 documents
<i>Réseaux, voirie et infrastructures</i>	Les infrastructures de recharge pour véhicule électrique.	Assurer le déploiement de bornes de recharge sur le territoire de la commune	27 pages 8 documents
<i>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</i>	les enseignements de la crise sanitaire vis-à-vis des personnels intervenant sur le terrain.	Une démarche de prévention par rapport aux risques qu'encourent ces personnels en cas de nouvelle crise épidémique	28 pages 8 documents
<i>Aménagement urbain et développement durable</i>	l'urbanisme face aux problématiques de santé environnementale	Proposer une méthode d'intégration de ces problématiques de santé dans la révision du PLUi de la métropole	27 pages 8 documents
<i>Déplacements, transports</i>	La mobilité en milieu rural	Définir un plan de mobilité rurale à l'échelle de la communauté de communes	26 pages 8 documents

<i>Espaces verts et naturels</i>	Les documents cadres de gestion du paysage	Préparer l'élaboration d'un schéma directeur du paysage à l'échelle métropolitaine.	29 pages 8 documents
<i>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</i>	Les enjeux d'un Plan de Reprise d'Activité informatique (PRA).	Mettre en œuvre du Plan de Reprise d'Activité informatique (PRA)	24 pages 8 documents
<i>Services et interventions techniques</i>	Les conséquences du décret tertiaire pour l'exploitation et la maintenance des bâtiments.	Appliquer le décret tertiaire sur l'ensemble des bâtiments concernés	26 pages 7 documents
<i>Métiers du spectacle</i>	L'utilisation des systèmes de captation audio et vidéo pour les séances de l'assemblée délibérante.	Mettre en œuvre de la retransmission du conseil municipal en « streaming » sur le site internet de la ville.	25 pages 8 documents
<i>Artisanat et métiers d'art</i>	Les dispositifs numériques permettant l'accès à distance et la valorisation des œuvres et collections des établissements culturels	Mettre en œuvre le projet de portail numérique « Culturedep.fr ».	29 pages 9 documents

### EXAMENS 2e CLASSE PI ET AG

<b>Spécialités</b>	<b>Rapport technique (10 points)</b>	<b>Propositions (10 points)</b>	<b>Dossier</b>
<i>Bâtiment, génie civil</i>	Les obligations des collectivités territoriales pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires et garantir l'utilisation des matériaux biosourcés	Répondre à ces obligations pour les bâtiments abritant le siège de Techniaggo.	24 pages 6 documents
<i>Réseaux, voirie et infrastructures</i>	La surveillance et l'entretien des différents types de ponts	Organiser les travaux sur le pont-route de la RD9X.	29 pages 7 documents
<i>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</i>	La valorisation des bio-déchets	Mettre en place une collecte spécifique des bio-déchets sur le territoire	28 pages 5 documents
<i>Aménagement urbain et développement durable</i>	L'agriculture urbaine	Permettre le développement des diverses formes d'agriculture urbaine sur le territoire de Techniville.	26 pages 9 documents
<i>Déplacements, transports</i>	Le stationnement vélo en milieu urbain	Déployer une politique communautaire pour le stationnement cyclable.	29 pages 9 documents
<i>Espaces verts et naturels</i>	L'accessibilité à tous des parcs publics.	Créer cette nouvelle aire de jeux et la promenade végétalisée permettant d'y accéder, dans une perspective d'accessibilité et de bien-être pour tous les utilisateurs.	24 pages 10 documents
<i>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</i>	Les enjeux de la migration des suites bureautiques.	Préparer et engager la migration des outils de messagerie et de bureautique de Techniville	27 pages 9 documents
<i>Services et interventions techniques</i>	Les enjeux de la mutualisation d'un parc automobile et engins.	Rationaliser et verdir la flotte mutualisée de Techniaggo.	25 pages 6 documents
<i>Métiers du spectacle</i>	La captation multi-caméra et la diffusion des conseils municipaux et communautaires et ses enjeux.	Mettre en œuvre un système de captation multi-caméra et de diffusion web des conseils communautaires nomades	22 pages 8 documents
<i>Artisanat et métiers d'art</i>	Les supports de presse des collectivités territoriales aujourd'hui	Proposer une nouvelle formule du journal municipal et la création d'outils numériques pouvant fonctionner en complément	23 pages 6 documents

Le jury souligne que les sujets proposés sont adaptés aux missions des grades concernés et au niveau attendu des candidats et en adéquation avec le quotidien des techniciens. Ils ne présentent pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant accessibles.

La difficulté de l'exercice demandé est avant tout d'ordre méthodologique, le candidat devant, dans le temps imparti, analyser un dossier d'une vingtaine de pages et formuler des propositions d'actions opérationnelles. Or beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à apporter des éléments techniques et opérationnels et à problématiser le sujet.

Les correcteurs regrettent que l'on trouve insuffisamment, dans les copies d'apports de connaissances en dehors du dossier, sous forme d'analyses ou d'exemples qui permettraient de rendre les propositions plus opérationnelles.

La qualité de l'expression écrite est globalement assez faible.

### **La notation de l'épreuve écrite**

Toutes spécialités confondues, c'est à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI que la note moyenne à l'épreuve est la plus basse (7,32). On compte pour cet examen 19% de notes éliminatoires < 5 et seuls 21% des candidats obtiennent la moyenne ou plus. Ces résultats sont malgré tout légèrement meilleurs que lors de la précédente session (6,32 de moyenne générale et 17% de notes ≥ 10).

C'est à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG que la note moyenne est la plus élevée (9,15), avec 8% de notes éliminatoires et la plus forte proportion de notes ≥ 10 (43%).

Dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », qui rassemble dans les 3 examens le plus grand nombre de candidats, la note moyenne est de 8,39 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, 7,34 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG et 7,72 à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG.

### **EXAMEN 2e CLASSE - PROMOTION INTERNE**

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	8	1	13%	7	88%	0	0%	3,50	5,75	<b>5</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	39	4	10%	24	62%	11	28%	0,75	14,25	<b>8,39</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	29	11	38%	11	38%	7	24%	1,00	15,00	<b>6,77</b>
Aménagement urbain et développement durable	6	1	17%	3	50%	2	33%	1,50	13,00	<b>7,08</b>
Déplacements, transports	3	0	0%	2	67%	1	33%	6,00	12,00	<b>8,17</b>
Espaces verts et naturels	17	2	12%	9	53%	6	35%	3,00	14,00	<b>8,15</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	5	1	20%	2	40%	2	40%	4,50	13,50	<b>9,1</b>
Services et interventions techniques	33	9	27%	21	64%	3	9%	2,00	11,50	<b>6,39</b>
Métiers du spectacle	11	0	0%	10	91%	1	9%	5,00	11,00	<b>7,11</b>
Artisanat et métiers d'art	8	1	13%	6	75%	1	13%	3,25	13,50	<b>7,53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>159</b>	<b>30</b>	<b>19%</b>	<b>95</b>	<b>60%</b>	<b>34</b>	<b>21%</b>	<b>0,75</b>	<b>15,00</b>	<b>7,32</b>
<i>Rappel session 2019</i>	325	107	33%	164	50%	54	17%	0,25	16,50	6,32



### EXAMEN 2e CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	10	2	20%	5	50%	3	30%	3,00	12,50	<b>8,18</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	25	4	16%	15	60%	6	24%	2,75	14,50	<b>7,34</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	17	0	0%	5	29%	12	71%	5,00	15,00	<b>11,34</b>
Aménagement urbain et développement durable	4	1	25%	1	25%	2	50%	3,75	14,00	<b>7,94</b>
Déplacements, transports	2	0	0%	2	100%	0	0%	7,00	12,50	<b>9,75</b>
Espaces verts et naturels	11	3	27%	4	36%	4	36%	3,50	12,50	<b>8,61</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	15	0	0%	10	67%	5	33%	7,00	13,00	<b>9,30</b>
Services et interventions techniques	11	2	18%	6	55%	3	27%	4,00	13,00	<b>8,41</b>
Métiers du spectacle	4	0	0%	1	25%	3	75%	9,25	15,00	<b>11,19</b>
Artisanat et métiers d'art	5	0	0%	3	60%	2	40%	9,00	13,00	<b>10,25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>	<b>12</b>	<b>12%</b>	<b>52</b>	<b>50%</b>	<b>40</b>	<b>38%</b>	<b>2,75</b>	<b>15,00</b>	<b>8,96</b>
<i>Rappel session 2019</i>	121	19	16%	63	52%	39	32%	0,75	13,75	7,98

### EXAMEN 1e CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	8	0	0%	5	63%	3	38%	5,50	12,50	<b>8,47</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	32	6	19%	17	53%	9	28%	0,00	14,00	<b>7,72</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	26	1	4%	10	38%	15	58%	1,00	14,00	<b>9,65</b>
Aménagement urbain et développement durable	6	0	0%	1	17%	5	83%	7,50	14,50	<b>11,54</b>
Déplacements, transports	3	0	0%	1	33%	2	67%	6,00	15,50	<b>11,83</b>
Espaces verts et naturels	6	1	17%	3	50%	2	33%	4,00	11,25	<b>9,04</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	23	1	4%	10	43%	12	52%	4,50	15,50	<b>10,38</b>
Services et interventions techniques	11	0	0%	7	64%	4	36%	5,50	12,00	<b>9,05</b>
Métiers du spectacle	4	0	0%	4	100%	0	0%	7,00	8,50	<b>7,94</b>
Artisanat et métiers d'art	2	1	50%	1	50%	0	0%	4,00	8,25	<b>6,13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>10</b>	<b>8%</b>	<b>59</b>	<b>49%</b>	<b>52</b>	<b>43%</b>	<b>2,50</b>	<b>15,50</b>	<b>9,15</b>
<b>Rappel session 2019</b>	220	31	14%	108	49%	81	37%	2,50	15,50	8,46

## Les délibérations des jurys

À l'issue de la correction des épreuves écrites, les jurys se réunissent pour délibérer.

Les jurys examinent tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Le jury de l'examen de technicien principal de 1<sup>e</sup> classe par voie d'avancement de grade décide d'annuler une copie d'un candidat ayant composé sur un sujet ne correspondant pas à son grade en indiquant sur sa copie un nom de spécialité n'appartenant pas à celle de l'examen auquel il participe.

Après examen des notes présentées de façon anonyme, les jurys délibèrent sur les résultats des écrits.

Le jury de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie de promotion interne, qui comporte une phase d'admissibilité, décide de fixer le seuil à 10 sur 20 dans les dix spécialités. 34 candidats au total sont ainsi déclarés admissibles, soit 21% des 159 candidats présents à l'écrit.

Les jurys des deux examens professionnels d'avancement de grade, pour lesquels il n'existe pas de phase d'admissibilité, prennent acte que seuls participeront à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu à l'épreuve écrite une note non éliminatoire  $\geq 5/20$ , soit 92 candidats à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG (88,4% des présents à l'écrit) et 111 à l'examen de 1<sup>e</sup> classe AG (91,7% des présents à l'écrit).

## 5. L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

Les épreuves orales d'admission se déroulent dans les locaux du CDG69 à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Chaque examen comporte une unique épreuve orale obligatoire dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe par voie de promotion interne	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe par voie d'avancement de grade	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe par voie d'avancement de grade
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2</i>	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 1</i>	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2</i>

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu de techniciens principaux de 2<sup>e</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe : connaissances techniques et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un grade de catégorie B+ et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Comme lors des sessions antérieures, le jury souligne que les candidats sont dans l'ensemble plutôt bien préparés à l'exercice de l'exposé. Si la plupart des candidats maîtrisent également les connaissances et les méthodes liées aux fonctions qu'ils exercent, les défauts relevés concernent le plus souvent les fondamentaux de la spécialité et un manque d'ouverture sur l'environnement territorial. Il est attendu des candidats qu'ils montrent leur curiosité dans l'ensemble des domaines de la spécialité et pour le monde des collectivités territoriales dans son ensemble.

Les candidats doivent être en mesure de faire comprendre au jury leurs motivations et être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer, en les mettant en rapport avec leurs acquis, leurs qualités et leurs souhaits d'évolution.

Le jury insiste également sur l'importance du choix de la spécialité qui doit obligatoirement être opéré par les candidats en rapport avec leur formation et/ou leur pratique professionnelle. Certains candidats ont en effet commis des erreurs dans ce choix qui les ont lourdement pénalisés lors des épreuves d'admission. Le programme réglementaire des spécialités, les sujets d'écrits des sessions précédentes, les notes de cadrage sont autant d'outils à la disposition des candidats pour opérer le choix d'une spécialité comme pour se préparer aux épreuves.

### Notation de l'épreuve d'entretien

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 10,65 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, 11,97 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG et 11,76 à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG.

### EXAMEN 2e CLASSE - PROMOTION INTERNE - coef. 2

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil										
Réseaux, voirie et infrastructures	11	0	0%	3	27%	3	27%	7,00	13,00	<b>10,41</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7	0	0%	1	14%	6	86%	7,00	16,50	<b>12,5</b>
Aménagement urbain et développement durable	1	1	100%	0	0%	0	0%	4,00	4,00	<b>4,00</b>
Déplacements, transports	1	0	0%	1	100%	0	0%	8,00	8,00	<b>8,00</b>
Espaces verts et naturels	6	0	0%	0	0%	6	100%	10,00	14,00	<b>12,50</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	2	0	0%	1	50%	1	50%	6,00	13,00	<b>9,5</b>
Services et interventions techniques	3	0	0%	2	67%	1	33%	7,00	11,00	<b>8,83</b>
Métiers du spectacle	1	0	0%	1	100%	0	0%	7,00	7,00	<b>7,00</b>
Artisanat et métiers d'art	2	0	0%	1	50%	1	50%	9,50	11,00	<b>10,25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>3%</b>	<b>10</b>	<b>29%</b>	<b>18</b>	<b>53%</b>	<b>7,00</b>	<b>16,50</b>	<b>10,65</b>
<i>Rappel session 2019</i>	65	36	55%	13	20%	16	25%	4,50	16,50	9,74

### EXAMEN 2e CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE - coef. 1

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	8	0	0%	4	50%	4	50%	6,00	15,50	<b>9,50</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	20	0	0%	6	30%	14	70%	6,00	16,50	<b>11,03</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	16	0	0%	1	6%	15	94%	8,00	17,00	<b>14,25</b>
Aménagement urbain et développement durable	2	0	0%	1	50%	1	50%	7,00	16,00	<b>11,50</b>
Déplacements, transports	2	0	0%	1	50%	1	50%	8,00	12,00	<b>10,00</b>
Espaces verts et naturels	8	0	0%	1	13%	7	88%	6,00	18,50	<b>13,00</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	14	0	0%	5	36%	9	64%	6,00	19,00	<b>12,68</b>
Services et interventions techniques	9	0	0%	3	33%	6	67%	7,50	13,00	<b>10,50</b>
Métiers du spectacle	3	0	0%	2	67%	1	33%	8,50	17,00	<b>11,50</b>
Artisanat et métiers d'art	4	0	0%	0	0%	4	100%	11,50	14,50	<b>12,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>24</b>	<b>28%</b>	<b>62</b>	<b>72%</b>	<b>6,00</b>	<b>19,00</b>	<b>11,97</b>
<i>Rappel session 2019</i>	99	42	42%	21	21%	36	36%	4,50	13,00	11,14

**EXAMEN 1e CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE - coef. 2**

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	8	0	0%	1	13%	7	88%	6,00	13,50	<b>11,31</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	24	0	0%	1	4%	23	96%	9,00	16,00	<b>12,46</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	24	0	0%	4	17%	20	83%	7,00	18,00	<b>13,52</b>
Aménagement urbain et développement durable	6	0	0%	5	83%	1	17%	5,00	10,00	<b>7,50</b>
Déplacements, transports	3	0	0%	2	67%	1	33%	6,00	13,00	<b>8,67</b>
Espaces verts et naturels	5	0	0%	0	0%	5	100%	12,00	15,00	<b>13,70</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	21	2	10%	7	33%	12	57%	4,00	19,00	<b>10,71</b>
Services et interventions techniques	11	0	0%	6	55%	5	45%	8,00	14,00	<b>10,41</b>
Métiers du spectacle	3	0	0%	0	0%	3	100%	13,00	13,00	<b>13,00</b>
Artisanat et métiers d'art	1	0	0%	0	0%	1	100%	15,00	15,00	<b>15,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>2</b>	<b>2%</b>	<b>26</b>	<b>25%</b>	<b>78</b>	<b>74%</b>	<b>4,00</b>	<b>19,00</b>	<b>11,76</b>
Rappel session 2019	182	58	32%	40	22%	84	46%	4,00	18,00	11,29

**6. L'ADMISSION**

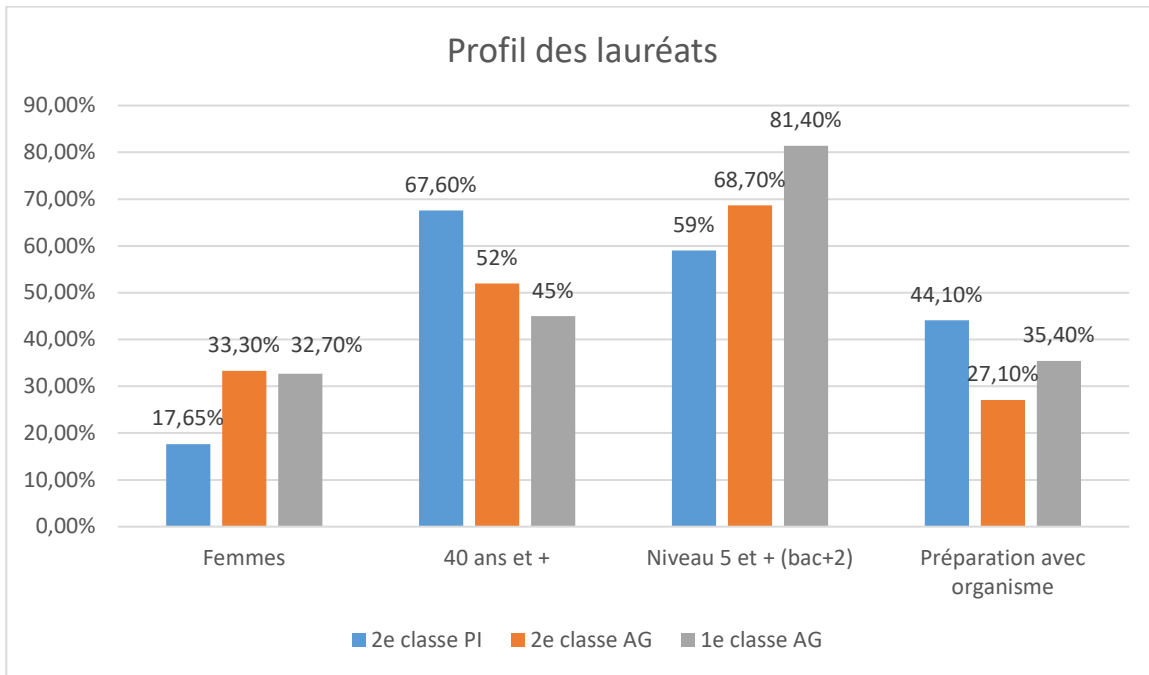
**Les délibérations d'admission**

Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les jurys pléniers, ayant décidé qu'il n'y avait pas lieu d'opérer une péréquation des notes des épreuves d'entretien, fixent les seuils d'admission à 10 sur 20 pour l'ensemble des spécialités des trois examens.

Pour cette session, le taux de réussite (rapport entre les candidats admis et les candidats présents à l'écrit) est en hausse pour les 3 examens par rapport à la session 2019 : à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI (15% contre 10,4%) à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG (49% contre 39,6%) et à l'examen de 1<sup>e</sup> classe AG (60,3%) contre 51,3% (cf. chiffres session p.2).

## Le profil des lauréats



La proportion de femmes est plus élevée parmi les lauréats que parmi les présents aux écrits (cf. tableau p.4), ce qui souligne une meilleure réussite des femmes aux trois examens. En comparaison avec les présents aux écrits, on constate également parmi les lauréats une surreprésentation des candidats de moins de 40 ans, des diplômés du supérieur ainsi que des candidats ayant suivi une préparation auprès d'un organisme (excepté pour l'examen de 1<sup>e</sup> classe où la proportion de candidats ayant suivi une préparation spécifique est équivalente parmi les présents et parmi les lauréats).

Pour l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, on relève une répartition des grades d'origine légèrement différente chez les lauréats et chez les candidats présents aux écrits : 64% d'agents de maîtrise (contre 69% des présents), 33% d'adjoints techniques principaux (28,3% des présents), 3% d'ATP2E (2,7% des présents). Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, les agents de maîtrise ont donc un taux de réussite légèrement inférieur aux adjoints techniques principaux.

## 7. CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats des trois examens professionnels et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement aux épreuves et en tirant partie des informations transmises dans les rapports des jurys. Le jury conseille en particulier aux futurs candidats de montrer une plus grande curiosité pour l'environnement territorial, élargie au-delà de leurs fonctions actuelles.

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation des trois examens. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui ont permis un bon déroulement des épreuves. Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des nominations de lauréats ayant démontré un potentiel utile aux collectivités.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 05 octobre 2021

Le Président du jury  
Gérard LANFREY  
Adjoint au Maire de Saint-Aupré (38)